



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) s'est réuni en session ordinaire le 9 décembre 2020 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur **Henri-Claude OYIMA**, son Président.

Après l'adoption du procès-verbal de la 6^{ème} session tenue le 8 octobre 2020, le Conseil d'administration a pris acte de l'exécution, par la Direction Générale, des décisions et recommandations adoptées au cours de ses précédentes sessions.

Abordant l'examen du rapport du Comité d'audit, le Conseil a fait sienne les recommandations émises.

Examinant les performances du marché boursier, le Conseil d'administration a noté un léger recul de la capitalisation boursière du compartiment des actions sur les douze derniers mois et une diminution du volume global des transactions boursières. A cet effet, la Direction Générale a été instruite de mettre en œuvre toutes les diligences appropriées pour la dynamisation du marché boursier, notamment sa participation active au processus de cession sur le marché financier régional des actions des Etats dans certaines sociétés relevant de leur portefeuille. Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris connaissance du rachat par l'Etat du Congo d'une partie des titres de son emprunt obligataire « EOCG 6,5% net 2016-2021 ».

Poursuivant ses travaux, le Conseil d'administration a adopté le budget de la BVMAC pour l'exercice 2021.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé de proroger le mandat du Directeur Général pour six mois à compter du 1^{er} janvier 2021, en attendant l'aboutissement du processus de recrutement d'un nouveau directeur général. De même, le Conseil d'administration a procédé à la nomination du Directeur du contrôle interne et de la conformité.

Le Président du Conseil d'administration

Henri-Claude OYIMA